

 <p><b>SAGE</b> Bassin Houiller Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</p>	<b>SAGE BASSIN HOULLER</b>	Créé le <b>27/06/13</b>
	<b>Réunion du Bureau et Comité de rédaction n°2 Relevé de décisions</b>	

<b>Nature de la réunion</b>	<b>Comité de Rédaction des documents du SAGE (PAGD et Règlement)</b>
<b>Date de la réunion</b>	Lundi 24 juin 2013 – 14h00 / 16h30
<b>Lieu de la réunion</b>	Salle Communale – Mairie de CARLING

<b>Etaient présents</b>	
<b>Nom</b>	<b>Rôle</b>
Simone HAMANN	<b>Présidente de la CLE</b> Présidente du Syndicat Intercommunal d'assainissement des Trois Vallées Maire de Lachambre
Jean-Claude HOLTZ	<b>1er Vice-Président de la CLE</b> Vice-Président dans le domaine des Finances du Conseil Général de la Moselle Conseiller Général du canton de Stiring-Wendel Maire de Stiring-Wendel
Nicole HOERNER	<b>3ème Vice-Présidente de la CLE</b> Représentante de l'UFC (Union fédérale des consommateurs) Que Choisir
Gaston ADIER	<b>Membre du Bureau de la CLE</b> Président du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Lauterbach Maire de Carling
Jean Baptiste LUSSON	<b>Membre du Bureau de la CLE</b> Président du Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine (GECNAL)
Emilio RODRIGUEZ	<b>Membre du Bureau de la CLE (par représentation)</b> Agence de l'Eau Rhin Meuse
Pascal RIDGEN	<b>Membre du Bureau de la CLE (par représentation)</b> Direction Départementale des Territoires de Moselle (DDT 57)
Agnès COURTY	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Lorraine) - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
Jean Marie DELRUE	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Lorraine)

	Fichier	Page
	SAGE_comite_redaction_N2_2013_06_24_CR_def.doc	1 / 8

 <p><b>SAGE</b> Bassin Houiller Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</p>	<b>SAGE BASSIN HOULLER</b>	Créé le <b>27/06/13</b>
	<b>Réunion du Bureau et Comité de rédaction n°2 Relevé de décisions</b>	

Vincent JOLIVET	Bureau d'études ACTéon
Emmanuelle PAILLAT	Cabinet Paillat, Conti et Bory
Valérie PLANTIER	Conseil Général de la Moselle

<b>Sont excusés</b>	
<b>Nom</b>	<b>Rôle</b>
Raymond MAREK	<b>2ème Vice-Président de la CLE</b> Président du Syndicat Mixte d'Assainissement du Sud de la Bisten Maire de Guerting
Jean-Bernard MARTIN	<b>Membre du Bureau de la CLE</b> Président du Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Rosselle Conseiller Général du canton de Behren-lès-Forbach Maire de Cocheren
Armand BELLOTT	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Lorraine)
Aurélie POIRIER	Conseil Général de la Moselle
Stéphanie GRIES	Conseil Régional de Lorraine
Chaû TON	Conseil Régional de Lorraine
Fabienne KERVAREC	Bureau d'études ACTéon

<b>Secrétariat de la réunion</b>	Animateur SAGE
<b>Animation de la réunion</b>	Animateur SAGE – Cabinet ACTéon

<b>Liste de Diffusion</b>	Invités à la réunion Excusés à la réunion
---------------------------	--

	Fichier	Page
	SAGE_comite_redaction_N2_2013_06_24_CR_def.doc	2 / 8

	<b>SAGE BASSIN HOULLER</b>	Créé le <b>27/06/13</b>
	<b>Réunion du Bureau et Comité de rédaction n°2 Relevé de décisions</b>	

## Ordre du jour

### ACCUEIL et validation du précédent Relevé de décisions

#### 1. Document d'Aménagement Commercial – ScoT Val de Rosselle

- avis des membres du bureau

#### 2. Rédaction des Documents du SAGE : PAGD et Règlement

2.1 PAGD : modifications du préambule, de la synthèse de l'Etat des Lieux et des annexes

2.2 PAGD : essai de hiérarchisation des actions, selon 4 options de priorités

2.3 Règlement : préconisations et intérêt de la rédaction concomitante avec PAGD

### ACCUEIL et validation du précédent Relevé de décisions

- Simone HAMANN introduit la réunion à 14h00, remercie de la présence des participants et informe de la liste des personnes excusées.
- Mme Hoerner souhaite un complément au compte rendu du COREDAC n°1 concernant la demande EGL (point abordé lors de la dernière réunion)
  - ⇒ **il avait été précisé qu'il était nécessaire de recueillir l'avis d'experts indépendants sur le sujet du gaz de houille**
  - ⇒ **cette mention sera rajoutée dans le compte-rendu**

	Fichier	Page
	SAGE_comite_redaction_N2_2013_06_24_CR_def.doc	3 / 8

**Réunion du Bureau  
et Comité de rédaction n°2  
Relevé de décisions**

## 1. Document d'Aménagement Commercial (DAC) – SCoT Val de Rosselle

DAC (dossier et délibération) adressé à la CLE en date du 24 mai 2013 POUR AVIS en tant que personne associée

- Simone Hamann a signé et renvoyé l'accusé de réception le 13 juin 2013
- La CLE a 3 mois pour se prononcer à partir de l'AR, soit le 13 septembre 2013, sinon l'avis est réputé favorable
- Le dossier a été transmis aux membres du Bureau avec en accompagnement :
  - un dossier cartographique superposant zones commerciales et zones humides
  - les fiches des zones humides concernées

### Rappels

- C'est le SCoT qui a porté l'inventaire des zones humides (juin 2012)
- Le DAC a vocation à faire partie intégrante du SCOT qui lui-même doit être compatible ou rendu compatible avec le SAGE
- Le SAGE n'est pas encore opposable.

### Réponse des membres du Bureau présents

- La CLE doit informer de l'existence de zones humides et émettre des réserves
- Il sera plus difficile de mettre des actions en place si on laisse faire le contraire, un an auparavant

**=> Valérie Plantier rédige une première version avec les éléments minimum (liste des zones humides par zone commerciale concernée) et la transmet aux membres du Bureau qui la compléteront avec leurs propres observations et réserves (jusqu'au 15 août dernier délai)**

**=> Programmer une CLE début septembre pour valider (ou compléter/modifier) l'avis rédigé à envoyer au SCoT (sondage DOODLE)**

## 2. Rédaction des Documents du SAGE : PAGD et Règlement

### 2.1 PAGD : modifications du préambule, de la synthèse de l'Etat des Lieux et des annexes

- Mr Adier transmet ses modifications en fin de réunion

**Réunion du Bureau  
et Comité de rédaction n°2  
Relevé de décisions**

- Partie 2.3 "Les usages de la ressource en eau"
  - ⇒ projet d'exploration du gaz de houille : fait nouveau par rapport à l'état des lieux, à ajouter en conclusion ?
- Conseils d'E. Rodriguez (expérience d'autres SAGE) : attendre le dernier moment pour éventuellement pour modifier l'état des lieux (étude complémentaire)  
Un travail d'actualisation de l'état des lieux pourra être effectué, en fin d'exercice.  
La synthèse de l'état des lieux figurant dans le PAGD correspondra strictement au contenu de ce nouvel état des lieux.  
**En attendant cette éventuelle actualisation, cette partie du PAGD est validée.**

## **2.2 Les Priorités du SAGE**

*(présentation de Vincent Jolivet, bureau d'études ACTéon; diaporama en annexe à ce relevé de décisions)*

### **2.2.1 Point sur les Actions du SAGE**

Si on étudie les actions choisies dans la stratégie du SAGE, selon leur TYPE (voir diagramme dans le diaporama) :

- On constate qu'une majorité d'actions se classe en "préalables à l'intervention sur le terrain", soit 46 % : (actions de connaissance 27 % + actions de définition de plan de gestion 19 %).
- On note, une part également très importante d'actions d'animation, soit 41 % (actions de sensibilisation 20 % + actions d'Incitation 21 %)

Si on étudie les actions choisies dans la stratégie du SAGE, selon leur MAITRE D'OUVRAGE (voir diagramme dans le diaporama) :

- On constate qu'une majorité d'actions implique la structure porteuse, soit 52 % (actions où la Structure porteuse œuvre en direct 33 % + actions où la structure porteuse est en appui 19 %)

Ce constat a amené le bureau d'étude à poser les questions suivantes :

- Le SAGE BH peut-il exister sans structure porteuse ?
- Le SAGE BH est-il assez opérationnel à court terme ?
- Le SAGE BH est-il assez prescriptif ?

### **2.2.2 Proposition de hiérarchisation des actions, selon 4 options de priorités :**

Il est possible de donner un caractère de priorité aux actions du SAGE.

Quatre options de hiérarchisation sont proposées dans le document envoyé pour la réunion.

NB : D'autres pistes sont possibles. Ne pas donner de caractère prioritaire aux actions l'est aussi.

**Réunion du Bureau  
et Comité de rédaction n°2  
Relevé de décisions**

**Les options présentées sont les suivantes :**

- **Option 1 :** Prioriser les dispositions qui portent sur l'ensemble du bassin versant et/ou qui visent le plus grand nombre d'acteurs,
  - ⇒ de manière à mettre en œuvre un SAGE « qui parle à tous » et qui produit des effets sur tout son périmètre;
- **Option 2 :** Prioriser les dispositions opérationnelles (travaux, gestion...), même très ciblées géographiquement,
  - ⇒ de manière à produire des réalisations concrètes et démonstratives;
- **Option 3 :** Prioriser les dispositions pour lesquelles il n'y a pas de maître d'ouvrage identifié,
  - ⇒ le SAGE devant alors jouer un rôle de catalyseur et inciter à cette maîtrise d'ouvrage;
- **Option 4 :** Prioriser les dispositions par rapport à la plus-value apportée par le SAGE.
  - ⇒ Certaines dispositions seront en effet probablement réalisées, pour d'autres c'est beaucoup moins certain.  
Il peut donc être décidé qu'elles seront la priorité de la mise en œuvre du SAGE, à travers en particulier l'action de la structure porteuse, car sans elle ces dispositions auraient moins de chances de voir le jour (même avec des maîtres d'ouvrages identifiés).

**Réactions par rapport à au diaporama de présentation (typologie des actions et priorités) :**

- Mr Holtz : dans toute la démarche et les documents produits, il s'agit de rester le plus simple possible.  
Il n'ya pas lieu de fixer des priorités.  
L'objectif principal est d'assurer la ressource en eau.
- Mme Hoerner : tous les objectifs sont prioritaires.  
Il convient également d'être vigilant sur les actions qui dépendront de la structure porteuse (ainsi que sa création).
- Mr Rodriguez : le territoire du SAGE a connu par le passé une forte dégradation de ses espaces naturels et de la qualité de l'eau.  
Les priorités d'action doivent donc aujourd'hui reposer **sur la préservation et la reconquête du milieu**, en ciblant les secteurs les plus menacés.

**=> Cette orientation de rédaction a été retenue par les membres du COREDAC.**

**Réunion du Bureau  
et Comité de rédaction n°2  
Relevé de décisions**

=> La partie 3/ "Moyens prioritaires pour atteindre les objectifs généraux ou dispositions du SAGE" sera donc réécrite en classant les dispositions des objectifs en :

- ⇒ Orientation 1 : PROTEGER
- ⇒ Orientation 2 : RECONQUERIR

Le SAGE doit être facilitateur et catalyseur d'actions concrètes sur le terrain :

- ⇒ Ne pas imposer, ne pas interdire
- ⇒ Identifier les secteurs potentiellement menacés; vigilance
- ⇒ Eventuellement, renforcer une action par un règlement
  - ce qui permet ensuite d'argumenter les refus de projets
  - c'est au porteur de projet d'expliquer ensuite comment il répond aux exigences du SAGE

=> De manière à pouvoir avancer dans la rédaction, il a également été décidé de prévoir des COMITES TECHNIQUES (COTECH) avant de réunir à nouveau le comité de rédaction.

Le premier comité technique :

- se tiendra dans la matinée précédant la prochaine CLE en septembre
- portera sur la protection et la restauration des milieux
- sera composé de 5/6 personnes référentes en la matière

**2.3 Règlement : préconisations et intérêt de la rédaction concomitante avec PAGD**

En concertation avec le cabinet d'avocats chargé de l'analyse juridique, il s'agira de faire ressortir des objectifs relatifs à la préservation et la reconquête du milieu, les dispositions pouvant être potentiellement contraignantes qu'il s'agisse du PAGD (dispositions de mise en compatibilité) ou du règlement (règles).

- Simone HAMANN clôt la réunion à 16h30.

	<b>SAGE BASSIN HOULLER</b>	Créé le <b>27/06/13</b>
	<b>Réunion du Bureau et Comité de rédaction n°2 Relevé de décisions</b>	

## A FAIRE (Récapitulatif)

- Modifier le relevé de décisions du COREDAC 1
- Rédiger une première version de l'avis sur le DAC du SCoT du Val de Rosselle
- La transmettre aux membres du Bureau de la CLE pour COMPLEMENTS et OBSERVATIONS (15 août dernier délai)
- Programmer une réunion de la CLE début septembre (sondage DOODLE) pour valider ou modifier l'avis à donner au DAC
- Ré-écrire la partie 3/ "Moyens prioritaires pour atteindre les objectifs généraux ou dispositions du SAGE" en classant les dispositions des objectifs en :
  - Orientation 1 : PROTEGER
  - Orientation 2 : RECONQUERIR
- Programmer le premier comité technique (COTECH) :
  - matinée précédant la prochaine CLE en septembre
  - Thématique : protection et restauration des milieux
  - Participants : 5/6 personnes référentes en la matière

	Fichier	Page
	SAGE_comite_redaction_N2_2013_06_24_CR_def.doc	8 / 8